

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU
30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 30 Juin 2014 qui font apparaître un actif net de 6.792.400 D et une valeur liquidative égale à 102^d,269 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Juin 2014 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Juin 2014.

Observations post-conclusion :

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières (Emprunts Obligataires, BTA et Actions SICAV) représentent 84,34 % de l'actif arrêté à la date du 30/06/2014. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 juillet 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 745 042	5 214 230	5 092 834
a- Actions SICAV		314 859	303 993	309 824
b- Obligations		4 079 982	3 560 036	3 405 506
c- B.T.A		1 350 201	1 350 201	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 066 899	352 222	1 956 724
a- Placements monétaires		498 119	0	998 144
b- Disponibilités		568 780	352 222	958 580
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		6 811 941	5 566 451	7 049 559
<u>PASSIFS</u>				
		19 541	18 222	25 159
Opérateurs créditeurs	PA1	16 475	15 016	19 572
Autres créditeurs divers	PA2	3 066	3 205	5 587
<u>ACTIF NET</u>		6 792 400	5 548 230	7 024 399
Capital	CP1	6 665 556	5 448 513	6 788 850
Sommes distribuables		126 844	99 717	235 549
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		29	49	61
b- Résultat distribuable de la période		123 502	105 930	209 100
c- Régul.Résultat distribuable de la période		3 313	-6 263	26 388
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 811 941	5 566 451	7 049 559

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus du portefeuille-titres	PR1	71 657	126 723	65 091	119 815	228 173
a- Dividendes		11 275	11 275	9 459	9 459	9 459
b- Revenus des obligations		46 879	88 590	42 129	83 499	164 553
c- Revenus des B.T.A		13 503	26 857	13 503	26 858	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	11 556	25 124	2 760	12 125	34 915
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>83 213</u>	<u>151 847</u>	<u>67 851</u>	<u>131 941</u>	<u>263 088</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-11 346	-22 647	-9 887	-20 514	-42 680
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		71 867	129 200	57 964	111 427	220 408
Autres produits		48	144	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 921	-5 842	-2 692	-5 497	-11 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		68 994	123 502	55 272	105 930	209 100
Régularisation du résultat d'exploitation		5 118	3 313	-4 059	-6 263	26 388
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		74 113	126 815	51 213	99 667	235 488
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5 118	-3 313	4 059	6 263	-26 388
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 809	-6 240	-6 757	-6 999	-1 167
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	0	2 709	2 709
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		60 185	117 263	48 515	101 640	210 641

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>60 185</u>	<u>117 263</u>	<u>48 515</u>	<u>101 640</u>	<u>210 641</u>
a- Résultat d'exploitation	68 994	123 502	55 272	105 930	209 100
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-8 809	-6 240	-6 757	-6 999	-1 167
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	0	0	2 709	2 709
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-226 588</u>	<u>-226 588</u>	<u>-177 539</u>	<u>-177 539</u>	<u>-177 539</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>396 421</u>	<u>-122 674</u>	<u>-379 848</u>	<u>-1 083 636</u>	<u>283 531</u>
a- Souscriptions	2 187 803	4 685 418	1 869 659	4 498 300	11 809 922
- Capital	2 103 600	4 496 000	1 807 300	4 326 300	11 413 400
- Régularisation des sommes non distribuables	9 355	20 716	6 832	18 547	47 908
- Régularisation des sommes distribuables	74 848	168 702	55 527	153 453	348 615
b- Rachats	1 791 382	4 808 092	2 249 507	5 581 937	11 526 391
- Capital	1 722 400	4 612 400	2 167 300	5 362 400	11 120 300
- Régularisation des sommes non distribuables	7 663	21 370	8 196	22 970	47 026
- Régularisation des sommes distribuables	61 319	174 322	74 011	196 567	359 065
VARIATION DE L'ACTIF NET	230 018	-231 999	-508 872	-1 159 535	316 634
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de la période	6 562 382	7 024 399	6 057 102	6 707 765	6 707 765
b- Fin de la période	6 792 400	6 792 400	5 548 230	5 548 230	7 024 399
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- Début de la période	62 605	67 581	57 889	64 650	64 650
b- Fin de la période	66 417	66 417	54 289	54 289	67 581
VALEUR LIQUIDATIVE	102,269	102,269	102,198	102,198	103,940
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,566%	3,519%	3,377%	3,419%	3,374%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 5.745.042 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		1 333 582	1 350 201	19,8%	19,9%
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 136 701	16,7%	16,7%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	213 500	3,1%	3,1%
Obligations et Valeurs Assimilées		3 989 198	4 079 982	59,9%	60,1%
AB 2008	3 000	210 000	211 321	3,1%	3,1%
AB 2009 SUB	1 150	84 318	87 078	1,3%	1,3%
AB SUB 2012	3 500	315 000	326 925	4,8%	4,8%
AIL 2012-1	500	30 000	30 185	0,4%	0,4%
AIL 2014-1	2 000	200 000	200 576	2,9%	3,0%
ALEAS 2009 SUB	3 000	300 000	305 678	4,5%	4,5%
ATL 2009/2	1 000	60 000	61 926	0,9%	0,9%
ATL 2009/3	500	10 000	10 206	0,1%	0,2%
ATL 2010/1	2 500	100 000	103 751	1,5%	1,5%
ATL 2010/2	1 000	80 000	81 765	1,2%	1,2%
ATL 2013/2	300	30 000	31 079	0,5%	0,5%
ATL 2014-1	3 000	300 000	305 088	4,5%	4,5%
BTE 2010	3 500	297 500	308 448	4,5%	4,5%
CIL 2009/3	2 000	40 000	40 704	0,6%	0,6%
CIL 2010/1	2 000	80 000	83 093	1,2%	1,2%
CIL 2010/2	1 000	40 000	41 131	0,6%	0,6%
CIL 2014/1	1 000	100 000	100 284	1,5%	1,5%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	80 000	81 222	1,2%	1,2%
HL 2009/1	1 600	32 000	33 323	0,5%	0,5%
HL 2010/1	1 600	32 000	32 048	0,5%	0,5%
STB 2010/1	3 000	219 960	222 515	3,3%	3,3%
TJL 2011	1 000	60 000	61 333	0,9%	0,9%
TLS 2009 SUB	1 600	32 000	33 106	0,5%	0,5%
TLS 2010/2	2 000	80 000	82 130	1,2%	1,2%
TLS 2013/1	1 500	150 000	156 459	2,3%	2,3%
TLS 2014/1	3 000	300 000	303 093	4,4%	4,5%
UBCI 2013	1 000	100 000	100 432	1,5%	1,5%
UIB 2009/1	2 500	200 000	208 950	3,1%	3,1%
UIB 2011/2	1 000	71 420	72 824	1,1%	1,1%
UIB 2012/1	3 500	315 000	322 600	4,7%	4,7%
UNIFACTOR 2010	1 000	40 000	40 709	0,6%	0,6%
OPCVM		322 025	314 859	4,6%	4,6%
IOS SICAV	3 008	322 025	314 859	4,6%	4,6%
Total		5 644 805	5 745 042	84,3%	84,6%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de L'Actif	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt		493 798	498 119	7,31%	7,33%
CD 90J 29-04-2014 ATJ	6,30%	493 798	498 119	7,31%	7,33%

Libellé	Solde au 30-06-2014	Solde au 30-06-2013	Solde au 31-12-2013
Disponibilités			
Avoir en banque	562 374	282 739	950 058
Sommes à l'encaissement	0	63 120	0
Sommes à régler	0	0	0
Intérêts sur DAV	6 406	6 363	8 522
TOTAL	568 780	352 222	958 580

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30-06-2014	Solde au 30-06-2013	Solde au 31-12-2013
PA1 : Opérateurs Crédeurs			
Frais de gestionnaires	9 982	8 522	10 104
Frais de dépositaire	6 493	6 494	9 468
Total	16 475	15 016	19 572
PA2 : Autres crédeurs Divers			
Autres Opérateurs crédeurs	2 480	2 480	5 000
Autres Crédeurs (CMF)	586	475	587
R à S sur commission gestionnaire	0	250	0
Total	3 066	3 205	5 587

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01-04-2014 Au 30-06-2014	Du 01-01-2014 Au 30-06-2014	Du 01-04-2013 Au 30-06-2013	Du 01-01-2013 Au 30-06-2013	Du 01-01-2013 Au 31-12-2013
Dividendes des OPCVM	11 275	11 275	9 459	9 459	9 459
Revenus Des Obligations					
<i>Intérêts</i>	46 879	88 590	42 129	83 499	164 553
Revenus Des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)					
<i>Intérêts</i>	13 503	26 857	13 503	26 858	54 160
TOTAL	71 657	126 723	65 091	119 815	228 173

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01-04- 2014 Au 30-06- 2014	Du 01-01- 2014 Au 30-06- 2014	Du 01-04- 2013 Au 30-06- 2013	Du 01-01- 2013 Au 30-06- 2013	Du 01-01- 2013 Au 31-12- 2013
Intérêts sur certificats de dépôts	5 792	12 361	0	0	6 958
Intérêts sur billets de trésorerie	0	0	0	6 743	6 743
Intérêts sur compte de dépôt	5 764	12 763	2 760	5 382	21 214
TOTAL	11 556	25 124	2 760	12 125	34 915

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01-04-2014 Au 30-06-2014	Du 01-01-2014 Au 30-06-2014	Du 01-04-2013 Au 30-06-2013	Du 01-01-2013 Au 30-06-2013	Du 01-01-2013 Au 31-12-2013
CH1 : Charges de des placements					
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	9 875	19 721	8 416	17 588	36 780
<i>Rémunération du dépositaire</i>	1 471	2 926	1 471	2 926	5 900
Total	11 346	22 647	9 887	20 514	42 680
CH2 : Autres Charges					
<i>Rémunération du CAC</i>	1 246	2 479	1 247	2 479	5 000
<i>Redevance CMF</i>	1 674	3 343	1 426	2 981	6 234
<i>Charges diverses</i>	1	20	19	36	74
Total	2 921	5 842	2 692	5 497	11 308

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2013	
* Montant	6 758 100
* Nombre de Titres	67 581
* Nombre d'actionnaires	165
Souscription réalisées	
* Montant	4 496 000
* Nombre de titres émis	44 960
Rachats effectués	
* Montant	4 612 400
* Nombre de titres rachetés	46 124
Capital au 30-06-2014	
* Montant	6 641 700
* Nombre de Titres	66 417
* Nombre d'actionnaires	158

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2013	6 788 850	6 788 850
<i>Souscription de la période</i>	4 496 000	4 496 000
<i>Rachat de la Période</i>	-4 612 400	-4 612 400
Autres Mouvements	-6 894	119 950
<i>Variation de plus ou moins value potentielles sur titres</i>	-6 240	-6 240
<i>Plus ou moins value réalisées sur cessions de titres</i>	0	0
<i>Régularisation des Sommes ND</i>	-654	-654
<i>Sommes distribuables</i>		126 844
Capital fin de période au 30-06-2014	6 665 556	6 792 400

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au 30/06/2014 s'élève à 19.721 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 30/06/2014 s'élève à 2.926 DT.

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S.A rétrocède en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu